

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-41
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 avril 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 22 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 32

Nbre de suffrages exprimés : 33

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILOT. Armando LOPES. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA Denis NEDEZ. Stéphanie GAUTIER. Omar RABEL. Roland GAMBERI. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

Excusés : Emilie BARBIER

Absents :

Pouvoirs : Emilie BARBIER donne pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 16 avril 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Denis NEDEZ ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE L'UNION**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260422-2026-41-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026 .../..

Extrait du registre des délibérations n° 2026 – 41

DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'UNION

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal de l'Union est l'actionnaire public majoritaire de la Société d'Economie Mixte IDEHA.

Cette dernière constitue l'un des principaux opérateurs en matière de réalisation et de gestion de logements, notamment de logements sociaux sur la Franche-Comté.

La Ville de Valentigney est adhérente à ce syndicat et à ce titre elle est y est représentée par deux membres du Conseil Municipal.

En application des articles L2121-21 et L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à un vote à « main levée », après accord unanime des membres présents

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à **L'UNANIMITE** de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des représentants de ce syndicat, article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT, après appel à candidature, **A LA MAJORITE** (*abstention de Michel TREPPO*) des voix présentes et représentées

- **DESIGNE** deux représentants de la Ville au Syndicat Intercommunal de l'Union :

- **Monsieur Omar RABEI**
- **Madame Dominique DANGEL**

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



MAIRIE DE VALENTIGNEY
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Générale
Philippe GATIER